



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée au nom du Conseil de sécurité par son président dans une déclaration en date du 11 juin 2015 (S/PRST/2015/12), me priant de le tenir informé de la situation en Afrique centrale et des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera le compte rendu des principaux faits survenus sur le plan politique et sur celui de la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale depuis mon rapport précédent, daté du 14 mai 2015 (S/2015/339), ainsi que des progrès accomplis par le Bureau régional dans l'exécution de son mandat et de l'action menée pour appliquer la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et à remédier aux effets de ses activités (voir S/2012/481).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Évolutions et faits nouveaux sur le plan politique et sur ceux de la paix et de la sécurité

2. Depuis mon précédent rapport, la situation politique dans la sous-région est restée largement dominée par les préparatifs concernant la tenue d'élections et l'engagement de dialogues nationaux, l'incidence de la crise en République centrafricaine, la menace que constitue Boko Haram, les questions transversales et celles intéressant la sécurité.

3. Le 25 mai 2015, la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) s'est tenue à N'Djamena. La Conférence a élu à sa tête le Président du Gabon, Ali Bongo Ondimba, qui succède à Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad. Le Rwanda a été réadmis à la CEEAC.



Élections et dialogues au plan national

4. À la troisième réunion d'urgence des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est qui s'est tenue à Dar es-Salaam le 6 juillet 2015, la Communauté a publié un communiqué dans lequel elle a recommandé que le Président ougandais, Yoweri Museveni, soit nommé facilitateur du dialogue interburundais, que l'élection présidentielle au Burundi soit reportée, qu'un gouvernement d'unité nationale soit formé et que toutes les parties respectent l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi et s'abstiennent de modifier la Constitution.

5. Au Burundi, les préparatifs logistiques de la Commission électorale nationale indépendante ont été menés à bien ; pourtant, les élections municipales et législatives du 29 juin 2015 et l'élection présidentielle du 21 juillet se sont déroulées dans un climat très tendu et polarisé peu propice à un processus électoral libre, crédible et associant toutes les parties. Le mouvement Conseil National pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), parti au pouvoir, a remporté 77 des 100 sièges de l'Assemblée nationale. Le Président Nkurunziza a été réélu. Le 1^{er} août, les partis d'opposition, à l'exception de la coalition Amizero y'Abarundi, dirigée par Agathon Rwasa, se sont réunis à Addis-Abeba et ont créé le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit. Le 24 août a été formé un nouveau gouvernement comptant cinq représentants d'Amizero y'Abarundi parmi ses membres. M. Rwasa, qui s'était opposé à ce que le Président Nkurunziza puisse exercer un troisième mandat, a été élu Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale.

6. Au cours de la période considérée, plusieurs personnalités du parti au pouvoir, de l'opposition, des forces de défense et de sécurité burundaises et de la société civile ont été assassinées, ce qui a exacerbé les divisions politiques dans le pays et rendu la perspective d'un dialogue encore plus insaisissable. En octobre, le Gouvernement burundais a mis en place la Commission nationale de dialogue interburundais, mais celle-ci n'a guère réussi à apaiser les tensions. Le 17 octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a exprimé sa vive préoccupation face à la persistance du blocage politique au Burundi et a instamment demandé au Président Museveni de reprendre ses efforts de facilitation au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est. Aucun progrès n'a été enregistré sur la voie de l'ouverture d'un dialogue national. Un nouveau gouvernement a certes été constitué, mais de nombreuses personnalités de l'opposition sont toujours en exil. La situation reste très instable.

7. Le 2 octobre, le Président camerounais, Paul Biya, a procédé à un remaniement ministériel (mais le Premier Ministre Philémon Yang est resté en place) : cette décision était prévisible de longue date, compte tenu du résultat des élections législatives et locales de 2013 et de la détérioration de la situation économique et sécuritaire. Dix-sept nouveaux ministres ont été nommés, dont trois femmes.

8. Au Tchad, un remaniement ministériel a eu lieu le 24 août – le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique a été scindé en deux entités distinctes. Le Gouvernement a pris plusieurs initiatives pour encourager le dialogue avec les représentants politiques, en particulier à la faveur du Cadre national de concertation politique (CNDP). Le 12 septembre, une trentaine de partis politiques ont publié une déclaration conjointe dénonçant les convocations répétées de la police dont font

l'objet les dirigeants de l'opposition. Le 26 octobre, l'inscription sur les listes électorales au moyen d'un système biométrique a été lancée dans l'ensemble du pays. Elle concerne près de 6 millions d'électeurs répartis dans 8 092 bureaux de vote et se poursuivra jusqu'au 9 décembre.

9. En République du Congo, le Président Denis Sassou-Nguesso a organisé du 13 au 17 juillet un débat national sur la révision de la Constitution de 2002, auquel les partis d'opposition, regroupés sous la bannière du Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique et de l'Initiative pour la démocratie au Congo, ont refusé de participer. Du 26 au 29 juillet, un autre espace de dialogue a rassemblé près de 600 participants, principalement des membres de l'opposition, qui s'est soldé par un refus de toute modification de la Constitution. Le 10 août, un remaniement ministériel a entraîné le départ de deux ministres opposés à la révision de la Constitution. Le 22 septembre, le Président Sassou-Nguesso a annoncé son intention d'organiser un référendum sur une nouvelle Constitution, lequel s'est tenu le 25 octobre. Le 6 novembre, le Président a promulgué la nouvelle constitution après confirmation par la Cour constitutionnelle d'un taux de participation de 71,2 %, dont 94,3 % de votes favorables. Le 7 novembre, les coalitions d'opposition ont rejeté la nouvelle Constitution et incité à la désobéissance civile. Elles ont également appelé la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies, à faciliter le dialogue avec le Gouvernement.

10. Le 20 octobre, l'opposition avait prévu d'organiser des manifestations à Brazzaville et à Dolisie. Quelques heures avant qu'elles débutent, le Cabinet du Président a diffusé un message à la radio et à la télévision, demandant à la population de retourner au travail et interdisant les rassemblements. À Brazzaville, les services d'accès mobile à Internet, les communications par SMS et la diffusion de Radio France International ont été interrompus jusqu'au 3 novembre. Le Gouvernement a confirmé que les affrontements entre manifestants et forces de sécurité avaient fait quatre morts et plusieurs blessés – pour certains dans un état grave. Le 21 octobre, des dirigeants de l'opposition ont été brièvement détenus, puis, en pratique, assignés à résidence jusqu'au 3 novembre.

11. Le 9 novembre, le Président de la République du Congo, Joseph Kabila, a annoncé qu'un dialogue national serait organisé avant la fin du mois. Les dirigeants de l'opposition ont accepté le principe d'un dialogue sous réserve qu'il ne conduise pas à un « glissement » du calendrier électoral, c'est-à-dire un report des scrutins législatif et présidentiel de novembre 2016. Certains ont par ailleurs déclaré qu'ils ne prendraient part au dialogue que si celui-ci était facilité par un médiateur international. Le Président Kabila a indiqué qu'il préférerait que les parties prenantes congolaises parviennent à un consensus sans intervention extérieure; il a toutefois fait observer que la question de la facilitation internationale pouvait se négocier. Par un arrêt rendu le 8 septembre, la Cour constitutionnelle a ordonné au Gouvernement de prendre des dispositions exceptionnelles visant à mettre en place un pouvoir de transition dans les nouvelles provinces et à la Commission électorale nationale indépendante d'organiser l'élection des gouverneurs avant tout autre scrutin. Le 29 octobre, pour faire suite à l'arrêt de la Cour, le Président Kabila a nommé des commissaires spéciaux chargés d'administrer 21 des 26 nouvelles provinces. Cette initiative a été critiquée par l'opposition, au motif que le pouvoir exécutif devait être exercé dans les provinces par des gouverneurs élus à l'issue d'un scrutin dont la date n'avait pas encore été fixée. Son président et son vice-président ayant

démissionné, la Commission électorale est en train de constituer un nouveau bureau. Après avoir adressé une lettre collectivement au Président Kabila pour lui demander de respecter la Constitution et le calendrier électoral, sept partis membres de la majorité présidentielle, connus sous l'appellation de groupe des sept, ont été écartés du pouvoir le 16 septembre.

12. En Guinée équatoriale, le Gouvernement a fermé les frontières terrestres du pays entre le 4 et le 6 novembre à la veille du troisième Congrès extraordinaire du Parti démocratique de Guinée équatoriale (PDGE), actuellement au pouvoir, qui devait se tenir à Bata du 10 au 12 novembre. Le PDGE a désigné le Président Biang Nguema Mbasogo pour le représenter à l'élection présidentielle de 2016.

13. Au Gabon, le 27 juin, des membres du Parti démocratique gabonais (PDG) – actuellement au pouvoir, dont 20 parlementaires et anciens ministres, ont fondé un nouveau mouvement, baptisé Héritage et modernité, et demandé la tenue d'un congrès extraordinaire pour que s'engage un dialogue au sein du parti. La désignation d'un candidat unique à l'élection présidentielle de 2016 a entraîné des tensions internes au Front de l'opposition pour l'alternance (FOPA), principale coalition d'opposition. Le Conseil national de la démocratie, récemment réinstauré, est un organe consultatif chargé de ménager un espace institutionnel propre à favoriser le dialogue politique. Il a tenu ses deux premières séances plénières du 29 juillet au 6 août, puis du 29 octobre au 7 novembre. Le FOPA a boycotté ses travaux. Les recommandations soumises à l'approbation du Parlement et du Gouvernement étaient les suivantes : le rétablissement de la limitation du nombre de mandats présidentiels; l'adoption d'un scrutin majoritaire à deux tours pour les élections présidentielle et législative; le plafonnement à 80 ans de l'âge des candidats à l'élection présidentielle; la tenue d'un dialogue national inclusif; l'élévation du Conseil national de la démocratie au rang d'institution constitutionnelle.

14. Le 8 août, des élections législatives et sénatoriales partielles ont été organisées dans trois circonscriptions du Gabon. Le Parti démocratique gabonais a remporté un siège au Sénat. L'Union nationale, parti d'opposition, a quant à lui remporté un siège au Sénat et un siège à l'Assemblée nationale. Le 11 septembre, le Président Bongo Ondimba a procédé à un remaniement ministériel, mais le Premier Ministre, Daniel Ona d'Ondo, est resté en place. La révision des listes électorales pour l'élection présidentielle de 2016 a débuté le 30 octobre et se poursuivra jusqu'au 13 décembre.

15. Au Rwanda, la Chambre des députés a approuvé à l'unanimité le projet de constitution révisée, qui réduit la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans et maintient la limite actuelle du nombre des mandats, laquelle ne s'applique cependant pas au Président en exercice. Les députés ont procédé au vote après avoir engagé dans l'ensemble du pays des consultations en faveur des réformes. Le 5 juin 2015, le Parti vert démocratique du Rwanda a saisi la Cour suprême pour tenter de bloquer la décision du Parlement; cette requête a été rejetée le 8 octobre. Après examen par le Sénat, le projet de constitution révisée sera soumis à référendum.

République centrafricaine

16. De nouveaux actes de violence se sont produits le 26 septembre à Bangui faisant 77 morts et 414 blessés selon des sources officielles. Des attaques ont

également été perpétrées contre le personnel et les locaux de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et contre des travailleurs humanitaires. Des membres des Forces armées centrafricaines auraient aidé 689 personnes à s'évader de la prison de Ngaragba, le 28 septembre. La communauté internationale a largement condamné cette récente tentative de déstabilisation du pays; elle s'est engagée à apporter son appui à l'Autorité de transition et averti que les potentiels fauteurs de troubles feraient l'objet de mesures fermes et seraient poursuivis en justice. Malgré la démission du Vice-Président et du Président de l'Autorité nationale des élections, les préparatifs pour le référendum constitutionnel et pour les élections présidentielle et législatives couplées ont avancé, sous la direction du nouveau bureau de l'Autorité nationale des élections, désigné le 28 octobre dernier. Au 16 novembre, date de clôture des inscriptions, plus de 1 980 000 électeurs étaient enregistrés, soit environ 95 % de l'électorat estimé, mais l'inscription sur les listes électorales des Centrafricains réfugiés à l'étranger et des membres de la diaspora a progressé lentement, avec quelque 47 700 réfugiés inscrits, soit 24 % des 198 000 réfugiés qui auraient dû pouvoir voter selon les estimations, ce qui a soulevé des préoccupations quant à l'ouverture du processus électoral. Le nouveau calendrier électoral a été publié le 9 novembre : la tenue du référendum constitutionnel a été fixée au 13 décembre 2015, le premier tour de l'élection présidentielle devrait se tenir le 27 décembre 2015 et le second tour le 31 janvier 2016.

17. L'équipe de médiation internationale, composée de la République du Congo, de l'Union africaine et de l'ONU, a continué d'appuyer les autorités nationales dans leurs efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel.

18. Le 25 novembre, un sommet extraordinaire des chefs d'État ou de gouvernement de la CEEAC s'est tenu à Libreville. Les dirigeants de la région ont appuyé le nouveau calendrier électoral.

Boko Haram

19. Pendant la période considérée, le groupe terroriste Boko Haram a perpétré une série d'attaques mortelles au Cameroun et au Tchad. Le 15 juin, deux personnes ont commis un attentat-suicide à la bombe au quartier général de la police et à l'école de police de N'Djamena, tuant 34 personnes et en blessant plus d'une centaine d'autres. Le 11 juillet, un kamikaze a tué 15 personnes et en a blessé plus de 80 au marché central de N'Djamena. En juillet, au moins 40 personnes ont péri et plus de 100 ont été blessées dans une série d'attentats-suicides perpétrés dans les villes de Fotokol et de Maroua, situées dans l'Extrême-Nord du Cameroun. En septembre, les communes camerounaises de Kerawa, Kolofata et Mora ont essuyé plusieurs attaques-suicides, dans lesquelles 40 personnes au moins sont mortes et plus de 150 ont été blessées. Le 10 octobre, cinq kamikazes ont tué au moins 36 personnes et en ont blessé près de 50 autres à Baga Sola, village tchadien situé près du lac Tchad. Plusieurs autres attentats ont eu lieu dans l'Extrême-Nord du Cameroun, notamment près de la frontière avec le Nigéria, ainsi qu'au Tchad, dans la zone du lac Tchad, particulièrement dans des villages isolés.

20. Face à toutes ces attaques, les autorités des deux pays ont adopté des mesures visant à prévenir les attentats-suicides. Des affrontements fréquents ont éclaté entre les forces de sécurité camerounaises et tchadiennes et des membres de Boko Haram, faisant des morts et des blessés des deux côtés. Le 20 mai, le Parlement tchadien a

voté la prorogation pour une durée indéfinie du mandat des troupes nationales qui mènent les opérations de lutte contre Boko Haram au Cameroun et au Nigéria. Le 9 novembre, le Gouvernement tchadien a décrété l'état d'urgence, avec effet immédiat, dans la région du lac Tchad, donnant ainsi la possibilité aux autorités d'effectuer des perquisitions et de contrôler les habitants de la région.

21. Le 25 mai, le siège de la Force multinationale mixte a été inauguré officiellement à N'Djamena. Mes représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest ont assisté à la cérémonie.

22. Le 4 juin, le Président nigérian Muhammadu Buhari a rencontré le Président tchadien Idriss Déby Itno au Tchad. M. Buhari s'est également rendu au Cameroun les 29 et 30 juillet pour y rencontrer le Président Biya. Les dirigeants ont discuté des moyens de renforcer la coopération face à Boko Haram. Le 11 juin, le Président tchadien et le Ministre de la défense camerounais ont participé à un sommet des chefs d'État des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad et du Bénin à Abuja. Les participants au sommet ont approuvé le concept d'opérations de la Force multinationale mixte, autorisé la mobilisation immédiate de fonds pour le siège de la Force multinationale, approuvé le déploiement de contingents nationaux sous le commandement opérationnel du commandant de la Force, demandé à l'Union africaine de fournir un appui opérationnel à la Force et de mobiliser des ressources et adopté un plan de développement d'urgence pour le bassin du lac Tchad. En outre, il a été décidé que le Nigéria nommerait un commandant pour la force régionale pour toute la durée de la mission; le Cameroun, un commandant adjoint de la force; et le Tchad, un chef d'état-major, ces deux derniers postes étant occupés par roulement. Le 22 août, les chefs d'état-major des forces armées des États membres de la Commission du bassin du lac Tchad et du Bénin ont achevé de mettre au point le plan de déploiement de la Force multinationale. Le sommet conjoint des chefs d'État de la CEEAC et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), lors duquel devait être abordée la question de Boko Haram et qui devait initialement se tenir à Malabo le 15 octobre, a été reporté *sine die*.

23. Le 12 octobre a commencé au Cameroun, avec l'accord du Gouvernement, le déploiement d'environ 90 militaires américains chargés de mener des opérations aéroportées de collecte de renseignements, de surveillance et de reconnaissance. Au total, ce sont quelque 300 militaires américains qui devraient être déployés au Cameroun.

Armée de résistance du Seigneur

24. La LRA continue de représenter une menace pour la région, notamment dans l'est de la République centrafricaine et dans le nord-ouest de la République démocratique du Congo. Le groupe a pu se maintenir en tirant parti de l'absence d'autorités publiques, de l'insuffisance des infrastructures, de la porosité des frontières et du manque de coordination entre les pays, ainsi qu'en nouant des alliances opportunistes avec d'autres groupes armés et en se livrant au trafic, notamment d'ivoire, de diamants et d'or.

25. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au premier semestre de 2015, la LRA a commis 131 attaques, tué 19 personnes et en a enlevé 317. Globalement, alors que le nombre d'attentats et de morts est resté stable depuis le lancement de la stratégie régionale des Nations Unies, en 2012, le nombre

d'enlèvements, généralement de courte durée, continue de croître de façon régulière.

26. Dans l'est de la République centrafricaine, la LRA aurait concentré ses opérations le long de la limite entre les préfectures de la Haute-Kotto et du Mbomou, multipliant notamment les attaques contre les sites miniers proches des communes de Yalinga et de Nzako. La préfecture du Haut-Mbomou a continué d'être frappée par des attaques sporadiques, près de la frontière avec la République démocratique du Congo, et la LRA aurait également mené des opérations aux alentours de Sam Ouandja, près de la frontière avec le Soudan. Dans le nord-est de la République démocratique du Congo, des attaques ont eu lieu sur les axes Dungu-Duru, Dungu-Bangadi, Bangadi-Niangara, Bangadi-Doruma, Dungu-Faradje et Ango-Banda, ainsi que dans le domaine de chasse d'Azande situé dans le parc national de la Garamba, qui s'étend sur les districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé de la Province orientale.

27. Le 18 mai, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a renouvelé pour un an le mandat de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. Il a notamment : a) exhorté les membres de l'Initiative à rester engagés, entre autres en renforçant l'appui logistique qu'ils apportent à leurs contingents respectifs; b) souligné la nécessité de coordonner davantage les activités de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et des opérations de maintien de la paix concernées des Nations Unies; c) engagé le Conseil de sécurité à prendre des mesures, notamment en modifiant les mandats des opérations de maintien de la paix concernées de sorte qu'elles puissent, dans la limite de leurs capacités, appuyer efficacement l'Initiative. Le Conseil de paix et de sécurité a également préconisé que le mécanisme conjoint de coordination, qui est l'organe de contrôle de la Force régionale d'intervention et qui ne s'est pas réuni depuis mars 2014, tienne des réunions plus fréquemment.

28. Le 10 septembre, la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale a mis fin aux procédures engagées contre l'ancien commandant de la LRA, Okot Odhiambo, après avoir obtenu la confirmation de son décès. Odhiambo aurait été tué en République centrafricaine, au cours d'affrontements avec les Forces de défense populaires de l'Ouganda. Le 20 mars, un corps a été exhumé du lieu où Odhiambo avait supposément été enterré, et transporté à Kampala. En juin, à l'issue de tests ADN, le Bureau du Procureur a confirmé que le corps était bien celui de l'ancien commandant. Le dirigeant actuel de la LRA, Joseph Kony, et son adjoint, Vincent Otti, sont toujours en liberté.

29. L'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur, le général de corps d'armée (ER) Jackson Tuwei, s'est rendu à Khartoum du 12 au 15 septembre 2015, donnant suite à l'invitation adressée par le Gouvernement soudanais à la Commission de l'Union africaine et à son Conseil de paix et de sécurité et portée à la connaissance du Conseil de sécurité le 14 mai 2014 (S/2014/345). Il s'y est entretenu avec de hauts responsables soudanais, notamment au sujet de membres de la LRA dont la présence aurait été signalée à Kafia Kingi.

30. Le 23 octobre, le Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, a prorogé pour une année supplémentaire l'opération Observant Compass, qui assiste la Force régionale d'intervention.

31. Le 28 octobre, comme suite à des consultations avec les autorités ougandaises, la présidence de la Cour pénale internationale a décidé que l'audience de confirmation des charges dans l'affaire concernant le commandant de la LRA, Dominic Ongwen, prévue le 21 janvier 2016, se tiendrait au siège de la Cour, à La Haye (Pays-Bas).

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

32. Pendant la période considérée, l'Organisation maritime internationale a fait état de sept actes de piraterie et vols armés en mer dans le golfe de Guinée. L'application des décisions prises au sommet de Yaoundé en juin 2013 n'a guère progressé, y compris en ce qui concerne la mise en service du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. L'insuffisance des ressources logistiques et financières continue d'entraver la mise en œuvre du plan d'exécution convenu.

33. Du 7 au 9 octobre s'est tenue, à Luanda, la Conférence internationale sur la sécurité maritime et énergétique dans le golfe de Guinée, qui a rassemblé quelque 300 représentants d'entités publiques et privées du secteur maritime et du secteur de l'énergie, en provenance de plus de 50 pays. L'objectif était de partager les meilleures pratiques en vue de resserrer la coordination régionale en matière de sécurité, de consolider les partenariats public-privé dans ce domaine et de protéger l'économie marine et maritime dans le golfe de Guinée. La Conférence a été organisée conjointement par les Gouvernements angolais, italien et américain.

34. Le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, qui devait se tenir à Lomé du 2 au 7 novembre, a été reporté.

Braconnage et trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles

35. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en partenariat avec la Commission des forêts d'Afrique centrale, a organisé le premier atelier régional des États d'Afrique centrale sur le renforcement des contrôles aux frontières dans le cadre de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, à Brazzaville, du 31 août au 2 septembre 2015. Cet atelier a réuni des représentants et des experts des forces de l'ordre et des autorités judiciaires du Cameroun, de la République centrafricaine, du Tchad, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo et du Gabon, ainsi que de la CEEAC, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), de l'Organisation mondiale des douanes et d'organisations non gouvernementales. L'atelier a fait fond sur la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d'Afrique, qui avait été adoptée à Brazzaville le 30 avril dernier. Il a été organisé en application de la résolution 69/314 de l'Assemblée générale datée du 30 juillet 2015, intitulée « Lutte contre le trafic des espèces sauvages ».

B. Situation humanitaire

36. En novembre, les violences perpétrées par Boko Haram dans le bassin du lac Tchad avaient entraîné le déplacement de plus de 2,5 millions de personnes, dont 1,5 million d'enfants. Au Tchad, dans la région qui borde le lac au sud, on

dénombrait 60 000 Tchadiens déplacés et 7 000 réfugiés nigériens. Le plan du Gouvernement visant à réinstaller une partie des déplacés et tous les réfugiés en un lieu inconnu a suscité l'inquiétude des organisations humanitaires. L'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire a plaidé pour que la réinstallation se fasse sur la base du volontariat et en un lieu proche de communautés d'accueil pour que les populations déplacées jouissent d'une protection et d'un accès aux services essentiels. Le Tchad a par ailleurs accueilli des centaines de milliers d'autres réfugiés ainsi que des rapatriés venant de pays voisins. Le Cameroun, pour sa part, a accueilli 62 000 réfugiés nigériens, et environ 92 000 personnes se sont trouvées déplacées dans la région de l'Extrême-Nord. Ce pays a accueilli 250 000 réfugiés de plus, venant pour la plupart de la République centrafricaine. Les pays de la région ont accueilli de nombreux réfugiés et déplacés, mais de nombreuses préoccupations ont été soulevées quant au traitement qui leur était réservé; les pays hôtes auraient dans certains cas expulsé des réfugiés et refusé l'accès de leur territoire à d'autres.

37. Toujours au Cameroun, dans la région de l'Extrême-Nord, l'insécurité alimentaire s'est fortement aggravée ces derniers mois, touchant 2 millions de personnes en novembre 2015 contre 900 000 un peu plus tôt cette année. Les taux de malnutrition ont franchi le seuil d'urgence, la malnutrition aiguë sévère atteignant 2,2 %. La poussée de choléra, dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, a touché 23 personnes au mois de juillet et fait 2 morts. Les moyens de subsistance des populations sur les bords du lac Tchad ont été considérablement affectés par les violences perpétrées par Boko Haram au cours des six derniers mois. Les deux tiers des personnes qui y vivent ont souffert d'une manière ou d'une autre : d'un déplacement, d'une perte d'emploi, de l'insécurité et de la violence, de la fermeture des frontières, de l'inflation ou encore de la pénurie alimentaire sur les marchés. Dans la majorité des foyers, la consommation alimentaire s'est appauvrie; beaucoup ont dû, pour se nourrir, recourir à des stratégies de survie. Le Cameroun a accueilli 256 000 réfugiés centrafricains et 62 000 réfugiés nigériens, mais l'aide de la communauté internationale n'a pas été à la mesure des besoins, et les plans régionaux de secours aux réfugiés du Nigéria et de la République centrafricaine sont financés à moins de 40 %.

38. La crise politique qui a éclaté au Burundi a eu de graves répercussions humanitaires. En novembre, 213 429 réfugiés burundais avaient fui vers l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Zambie. Le Plan de secours interinstitutions régional en faveur des réfugiés burundais n'est financé qu'à hauteur de 34 %. Au Burundi même, du fait de la détérioration de la situation socioéconomique, l'impact de la crise va certainement s'alourdir. Déjà, dans certaines régions, la situation en matière de protection, de sécurité alimentaire, de santé et de nutrition est préoccupante.

39. En République démocratique du Congo, les besoins humanitaires restent chroniques. Au total, 7 millions de personnes y avaient besoin d'aide humanitaire, dont 2,7 millions de déplacés. Le Congo accueillait 249 000 réfugiés, en provenance du Rwanda, de la République centrafricaine et du Burundi, tandis que plus de 551 000 réfugiés congolais vivaient en exil prolongé en Afrique du Sud, en Angola, au Burundi, au Kenya, en Ouganda, en République centrafricaine, en République du Congo, en République-Unie de Tanzanie au Rwanda, au Soudan du Sud, et en Zambie.

40. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à la fin du mois d'octobre, plus de 180 000 Ougandais se trouvaient encore déplacés dans les régions où sévit la LRA (162 000 en République démocratique du Congo et 18 000 en République centrafricaine). En outre, la République démocratique du Congo accueillait 9 200 réfugiés en provenance de zones des pays voisins où sévit la LRA, et le Soudan du Sud, 10 200.

C. Droits de l'homme

41. Pour ce qui est des droits de l'homme, la situation s'est fortement dégradée dans la région par suite des activités de groupes armés comme les anti-balaka et l'ex-Séléka en République centrafricaine ainsi que Boko Haram au Cameroun et au Tchad. Les élections qui se sont récemment déroulées au Burundi se sont elles aussi accompagnées de graves violations des droits de l'homme.

42. Les massacres et les mutilations de civils par des membres de Boko Haram se sont poursuivis, essentiellement lors d'attentats-suicides, tout comme les enlèvements de femmes et d'enfants ainsi que le pillage et l'incendie de villages au Cameroun et au Tchad. Le 29 août, 10 combattants de Boko Haram ont été fusillés par un peloton d'exécution, le lendemain de leur condamnation à mort par la Cour criminelle de N'Djamena pour leur participation au double attentat commis en juin dans la capitale. Le procès, qui a duré trois jours – le premier au Tchad visant des membres de Boko Haram – a été rapidement mené et s'est déroulé dans un endroit tenu secret pour des raisons de sécurité. Le Tchad avait rétabli la peine de mort dans les affaires de terrorisme le 5 août, six mois après l'avoir supprimée.

43. D'aucuns s'inquiètent également des atteintes aux droits de l'homme qui auraient été commises par les forces de sécurité camerounaises et tchadiennes dans le cadre de leurs opérations contre Boko Haram : arrestations et détentions arbitraires de personnes soupçonnées d'appartenir à Boko Haram, disparitions forcées et exécutions extrajudiciaires. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a publié un rapport sur les violations et les sévices commis par Boko Haram et leurs incidences sur les droits de l'homme dans les pays touchés (A/HRC/30/67), dans lequel il insiste sur la nécessité de demander des comptes pour toutes les violations commises, quels que soient leurs auteurs.

44. À la date du 23 octobre, au Burundi, le HCDH avait recensé 198 assassinats, près d'une centaine de cas de torture, et des centaines de cas d'arrestation et de détention arbitraires. Très souvent, les personnes ont été relâchées au bout de quelques jours, mais il est arrivé qu'elles soient maintenues en détention provisoire pendant des mois, bien au-delà de la durée maximale autorisée par la législation nationale et le droit international. Plusieurs défenseurs des droits de l'homme et professionnels des médias ont fait l'objet de menaces et d'actes d'intimidation, et nombre d'entre eux ont dû fuir le Burundi.

45. Le regain de violence qu'a récemment connu la République centrafricaine s'est traduit par une recrudescence des affrontements intercommunautaires, l'assassinat ciblé de civils et le déplacement de milliers de personnes. Beaucoup de maisons ont été incendiées et au moins deux églises et une mosquée vandalisées et détruites.

D. Situation socioéconomique

46. Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 17 juillet ses entretiens annuels sur les politiques et défis communs des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Dans son communiqué de presse, il estimait que la croissance annuelle devrait tomber à 2,8 % en 2015, contre 4,7 % en 2014, essentiellement du fait de la baisse de l'investissement public. Le déficit budgétaire régional devrait se détériorer, passant à 5,7 % en 2015, contre 5 % en 2014. Le déficit courant, quant à lui, devrait se creuser, passant de 3,8 % du produit intérieur brut en 2014 à 5,8 % en 2015, les exportations de pétrole devant diminuer et les importations liées à l'investissement rester importantes.

47. Le FMI notait également que les pays de la CEMAC avaient réagi différemment à l'évolution de la conjoncture économique, marquée par la chute brutale des cours du pétrole, la perturbation de l'activité économique et du commerce du fait des agissements de Boko Haram et l'augmentation des dépenses de sécurité. Ces pays ont pour la plupart revu à la baisse les dépenses publiques, réduisant les dépenses d'investissement et limitant les dépenses courantes. Tous ont sollicité des avances de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). En raison de ces faits nouveaux et d'autres liés à la dette, la dette publique régionale est en hausse. La production de pétrole commencera à diminuer après 2017. Il faudra alors assurer la viabilité macroéconomique en augmentant les recettes non pétrolières, en suivant une politique de dépenses publiques prudente et en renforçant la compétitivité du secteur non pétrolier.

48. Le Conseil d'administration de la BEAC, qui s'est réuni le 28 septembre à Yaoundé, a pour sa part révisé ses prévisions de croissance pour la CEMAC à 2,5 % au lieu de 2,8 %, en raison de la baisse des cours du pétrole et de l'augmentation des dépenses de sécurité. Il a recommandé de rationaliser les dépenses budgétaires, de diversifier les activités économiques et d'approfondir l'intégration régionale.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

49. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial, Abdoulaye Bathily, a poursuivi l'action qu'il mène auprès des principales parties prenantes pour prévenir les conflits et affermir la paix et la sécurité dans la région. Il a également effectué des visites ciblées dans certains pays.

Burundi

50. Le 21 juin, j'ai dépêché M. Bathily à Bujumbura afin de faciliter le dialogue dans le but d'établir des conditions propices à la tenue d'élections ouvertes, libres et régulières dans un climat pacifique.

51. L'Équipe de facilitation internationale conjointe a tenu, du 23 au 26 juin, des réunions avec les parties burundaises intéressées. Les représentants du Gouvernement ont participé à une séance du dialogue interburundais, contrairement

au Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) et d'autres partis alliés, qui n'ont participé à aucune d'elles. Le 25 juin, l'Équipe a proposé que les élections locales, législatives et présidentielle soient reportées d'un mois. Cette proposition a été approuvée par les partis d'opposition, mais le Gouvernement a rejeté le principe du report des élections.

52. Le 6 juillet, à Dar es-Salaam, le Représentant spécial a participé à la troisième réunion d'urgence des ministres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) sur la situation au Burundi. Il a également tenu des consultations avec le Président de la République-Unie de Tanzanie et Président en exercice de la CAE, M. Jakaya Kikwete, et insisté sur le fait que le dialogue était une condition préalable à la tenue d'élections crédibles et pacifiques au Burundi. Il s'est rendu à Kigali du 4 au 7 août et du 4 au 6 septembre pour y rencontrer le Président Paul Kagame et les hauts responsables du Gouvernement rwandais. Enfin, il a, lors d'un entretien avec le Ministre de la défense qui s'est tenu à Kampala le 3 septembre, proposé l'aide de l'ONU au médiateur de haut niveau de la CAE pour la crise au Burundi.

République centrafricaine

53. Mon Représentant spécial a continué de représenter l'ONU dans la médiation internationale sur la crise en République centrafricaine, en étroite collaboration avec le Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA.

54. En marge des réunions annuelles de la Banque africaine de développement, qui se sont tenues à Abidjan du 27 au 30 mai, le Représentant spécial a tenu des consultations bilatérales avec de possibles bailleurs. Il a souligné qu'il était urgent de fournir les fonds nécessaires à la conclusion rapide du processus de transition. Le 27 juillet, il a participé à la huitième réunion du Groupe de contact international pour la République centrafricaine, tenue à Addis-Abeba, durant laquelle il a souligné que le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale constituait une étape importante du processus de paix, et il a appelé à en mettre en œuvre les recommandations. Il a rappelé avec force qu'il était urgent de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation effective des éléments de ce processus qui restaient en souffrance, à savoir le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, et les élections. Le 1^{er} octobre, en marge de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, j'ai convoqué un sommet de haut niveau sur la situation en République centrafricaine en vue d'obtenir l'appui financier, technique et politique indispensable à la réalisation des objectifs prioritaires les plus cruciaux du texte issu du Forum de Bangui.

55. Le Représentant spécial a maintenu des contacts réguliers avec les dirigeants des pays de la région afin qu'ils restent engagés dans le processus de paix en République centrafricaine. Il a notamment tenu des consultations régulières avec le Président Sassou-Nguesso, nommé médiateur international pour la crise en République centrafricaine par la CEEAC. Il a également tenu des réunions régulières avec le Président en exercice de la CEEAC ainsi qu'avec son prédécesseur.

56. Durant la période considérée, le Représentant spécial s'est rendu à trois reprises en République centrafricaine pour rencontrer toutes les parties prenantes. Il

a aidé à accélérer le cours du processus électoral ainsi qu'à réduire les tensions autour des questions litigieuses.

Tchad

57. Du 13 au 15 août, à N'Djamena, mon Représentant spécial s'est entretenu avec les dirigeants politiques, notamment le Président Déby Itno et le chef de l'opposition, M. Saleh Kebzabo, afin d'examiner la situation dans la perspective des prochaines élections ainsi que l'engagement militaire du Tchad contre Boko Haram. Il a réitéré les appels que je leur ai adressés à s'abstenir de toute violence et à engager un dialogue politique constructif et ouvert à tous, et il les a instamment priés de prendre les mesures nécessaires pour préserver la paix et la stabilité dans leur pays. Il a également rencontré des membres du Cadre national de dialogue politique (CNDP) pour examiner avec eux comment préparer les élections et instaurer le dialogue. Du 18 octobre au 1^{er} novembre, le Département des affaires politiques et le BRENUAC ont dépêché un consultant de haut niveau à N'Djamena pour rechercher des points d'ouverture et formuler des recommandations sur les moyens propres à faciliter et stimuler un dialogue politique utile et préventif.

Gabon

58. Mon Représentant spécial a poursuivi l'action qu'il mène pour désamorcer les tensions électorales en encourageant, comme je l'ai fait, les dirigeants politiques à entamer un dialogue constructif, particulièrement important dans le contexte politiquement tendu qui a suivi le décès du chef de l'opposition, André Mba Obame, et au regard des tensions sociales provoquées par la chute des cours du pétrole. C'est ainsi qu'il a maintenu des contacts réguliers avec de hauts responsables des pouvoirs publics ainsi qu'avec des membres du parti au pouvoir et de l'opposition. Il a également maintenu des contacts avec la société civile et le corps diplomatique.

République du Congo

59. Durant la période à l'examen, mon Représentant spécial s'est rendu à cinq reprises en République du Congo – avant, pendant et après la tenue du référendum constitutionnel – afin de rencontrer le Président Sassou-Nguesso et d'autres parties prenantes, dont des dirigeants de l'opposition.

60. À la suite du soudain regain de tension ayant précédé le référendum, le Représentant spécial a dépêché le Chef des affaires politiques à Brazzaville pour y suivre l'évolution de la situation, ouvrir des voies de communication avec toutes les parties prenantes et veiller à ce que les services du Siège soient tenus constamment informés. Le Représentant spécial s'est en personne de nouveau rendu au Congo pour y mener des consultations, préconiser spécialement la libération des chefs de l'opposition emprisonnés et obtenir un accord sur des questions d'intérêt commun touchant notamment au déroulement des élections et au dialogue. Ceci a grandement contribué à détendre le climat politique et a conduit les parties à faire preuve de retenue. Le 7 novembre, il est retourné en République du Congo pour une visite de suivi, au cours de laquelle il a pu rencontrer le Président Sassou-Nguesso ainsi que les représentants des partis de l'opposition et des organisations de la société civile en vue d'ouvrir la voie à un dialogue politique sur les modalités des élections.

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

61. En tant qu'il assure le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a organisé la quarantième réunion ministérielle du Comité qui s'est tenue du 1^{er} au 5 juin à Luanda. Le Comité a passé en revue la situation générale, politique et en matière de sécurité en Afrique centrale, notamment l'impact des agissements de Boko Haram sur le Cameroun et le Tchad, la transition en République centrafricaine, la situation au Burundi et en République démocratique du Congo, l'activité des groupes armés ainsi que la situation humanitaire découlant des crises qui frappent la région. Il a examiné les initiatives en cours en matière de désarmement, de braconnage et de commerce illicite d'espèces sauvages, l'élaboration de la stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre, les actions entreprises pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, et les questions relatives aux droits de l'homme.

62. Le Comité a adopté deux déclarations dans lesquelles il exprime sa solidarité eu égard au règlement des crises au Burundi et en République centrafricaine. Il a accueilli favorablement la proposition du Gouvernement gabonais d'accueillir à Libreville sa quarante et unième session, qui doit se tenir du 23 au 27 novembre.

Élections

63. Du 7 au 9 septembre, le BRENUAC, en collaboration avec la MINUSCA et le Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, a organisé à Bangui un atelier sur le rôle des médias dans la conduite et la promotion de processus électoraux pacifiques. Les journalistes d'Afrique centrale ont souscrit au code de bonne conduite à l'usage des médias centrafricains en période électorale, adopté à l'issue d'un atelier régional qui s'est tenu à Douala (Cameroun), du 6 au 8 mai. Mon Représentant spécial, qui présidait la cérémonie de clôture, s'est réjoui de cet engagement et a insisté sur le fait que le civisme contribuait à l'édification de la démocratie et à l'affermissement de la paix.

B. Appui aux initiatives relatives à la paix et à la sécurité à l'échelon des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Collaboration avec des organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales

64. Mon Représentant spécial a participé à la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud), du 13 au 15 juin. Il a participé à des réunions de haut niveau dans la sous-région en rapport avec le mandat du BRENUAC, y compris le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC précité et le séminaire de haut niveau des envoyés spéciaux et des médiateurs, qui s'est déroulé à Windhoek, les 20 et 21 octobre. Il a également rencontré à plusieurs reprises le Secrétaire général de la CEEAC pour parler de la situation dans la région et de l'appui du Bureau à la Commission.

65. Les 28 août et 25 septembre, mon Représentant spécial a rencontré la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et lui a présenté le mandat du Bureau, ainsi que les problèmes actuels de la sous-région.

Médiation

66. Grâce au savoir-faire du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, le Bureau régional a poursuivi sa collaboration avec la CEEAC qui a proposé, lors d'un atelier tenu à Yaoundé du 21 au 23 juillet, plusieurs options en vue de créer un « Comité des Sages » chargé des questions institutionnelles, juridiques, financières et opérationnelles.

Boko Haram

67. Du 3 au 5 juin, le Bureau régional a participé, en tant qu'observateur, à une réunion extraordinaire de la Commission de défense et de sécurité de la CEEAC à Yaoundé en vue d'élaborer, en application de la Déclaration à Yaoundé du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale du 16 février 2015, un plan d'action pour l'intégration de l'appui apporté au Tchad et au Cameroun à la lutte contre Boko Haram.

68. Du 11 au 13 août, à Yaoundé, mon Représentant spécial a rencontré à plusieurs reprises les autorités camerounaises au sujet de Boko Haram. Du 13 au 15 août, il a rencontré à N'Djamena le Président Déby Itno et le Ministre tchadien de la défense. Il a encouragé l'adoption d'une démarche globale face à la menace que représente Boko Haram, notamment de mesures destinées à remédier aux situations propices à ses activités, dans le respect du droit international des droits de l'homme, humanitaire et des réfugiés.

Stratégie sous-régionale intégrée de lutte contre le terrorisme et les armes de petit calibre

69. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le BRENAC et le Gouvernement gabonais ont organisé deux séminaires à Libreville : l'un sur le financement du terrorisme en Afrique centrale, du 19 au 21 mai, l'autre sur l'action pénale contre le terrorisme et l'adoption d'un projet de stratégie et de plan d'action régionaux contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, du 29 septembre au 2 octobre. Ce séminaire était le dernier d'une série de séminaires organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre, adoptée à Bangui, à la trente-troisième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, en décembre 2011. Il s'est achevé par l'adoption, au niveau des experts, d'un projet de stratégie sous-régionale et d'un projet de plan d'action qui devraient être adoptés au niveau ministériel lors de la quarante et unième réunion du Comité consultatif.

Coordination de la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre les conséquences des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et la menace que celle-ci représente

70. Mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur ont ouvert la réunion semestrielle des

coordonnateurs pour la question de la LRA, tenue les 8 et 9 septembre à Entebbe (Ouganda) à laquelle ont participé des coordonnateurs de l'Union africaine, de la CEEAC, d'entités des Nations Unies, de partenaires gouvernementaux bilatéraux, d'organisations non gouvernementales et de la société civile de zones touchées par la LRA et, pour la première fois, des pays qui fournissent des contingents à la Force régionale d'intervention. Les débats ont porté sur plusieurs problèmes clefs de longue date, notamment la viabilité de la Force régionale et l'appui que lui apporte l'ONU ainsi que le manque structurel de financement pour les programmes de réintégration et de relèvement rapide dans les zones touchées par la LRA. De nombreux participants ont noté que cette stratégie devrait être revue compte tenu de l'évolution de la situation, des priorités concurrentes et de la baisse des ressources.

71. Les 18 et 19 novembre, mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de la LRA ont effectué une mission diplomatique commune en République démocratique du Congo.

a) Mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur dirigée par l'Union africaine

72. Mon Représentant spécial a continué de plaider auprès des dirigeants de l'Union africaine ainsi que des partenaires intéressés en faveur d'une intensification de l'appui à la Force régionale d'intervention et d'inviter les pays fournisseurs de contingents à maintenir leur engagement en faveur de celle-ci. Le 3 septembre, il a rencontré à Kampala le Ministre ougandais de la défense qui a mis l'accent sur les contraintes financières de l'Ouganda et qui a demandé que l'appui international apporté à la Force soit renforcé. Le 8 septembre, mon Représentant spécial, l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de la LRA et mon Représentant spécial adjoint pour les opérations et l'état de droit en République démocratique du Congo ont rencontré à Entebbe le général Bahingwa des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) au sujet de la contribution des FARDC à la Force régionale d'intervention, ainsi que de la coopération entre le contingent des FARDC de la Force régionale et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), conformément à la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité.

73. Le 22 mai, la MONUSCO a établi le secteur nord, qui couvre les districts du Haut et du Bas-Uélé en vue d'améliorer la coordination et la coopération avec le contingent des FARDC. Le quartier général du secteur nord est basé à Dungu. Deux bases d'opérations mobiles ont été mises en place à Nagero (Parc national de la Garamba), du 10 au 25 juillet et du 14 au 17 septembre.

74. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a continué d'assurer un appui logistique, notamment en ce qui concerne l'accès aux vols des Nations Unies, l'assistance en matière de technologies de l'information, l'entretien des véhicules et l'aide médicale, au personnel du quartier général de la Force régionale d'intervention à Yambio. Elle a également régulièrement échangé des informations avec la Force. Conformément à la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité, la MINUSCA a commencé à renforcer la coordination de ses opérations avec la Force régionale, en particulier grâce au déploiement de 30 soldats à Obo.

b) Protection des civils et aide humanitaire

75. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a commencé à patrouiller dans les zones touchées par la LRA, notamment à Obo, Zemio, Rafai, Bangassou et Yalinga. Les systèmes d'alerte rapide jouent un rôle essentiel et permettent aux communautés de mieux se protéger en l'absence de l'autorité de l'État dans les zones touchées par la LRA en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Dans ces zones, l'aide humanitaire a continué de diminuer car l'attention des donateurs s'est portée sur d'autres régions de ces deux pays.

c) Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

76. La Force régionale d'intervention, soutenue par les forces spéciales américaines de l'opération Observant Compass, ainsi que la MONUSCO et des organisations non gouvernementales, a continué d'encourager activement les défections dans les rangs de la LRA. Les activités de la LRA dans des zones vastes, peu peuplées et difficiles d'accès réduisent l'efficacité de ces messages. D'après le système de suivi de la crise liée à la LRA, seules 10 personnes ont quitté durablement (au moins six mois) les rangs de la LRA pendant la période considérée. Les membres de la LRA hésitent à faire défection, notamment par crainte de représailles annoncées par le discours de propagande de Joseph Kony et en raison de ce qu'ils considèrent être le manque de clarté des lois d'amnistie adoptées par l'Ouganda. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a constitué des dossiers pour 48 personnes ayant quitté la LRA, dont 6 combattants.

77. Au cours de la dernière réunion des coordonnateurs sur la question de la LRA, les participants ont convenu qu'il était nécessaire d'actualiser et d'harmoniser les procédures opérationnelles permanentes en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration. Les ressources financières des programmes de réintégration des personnes ayant quitté la LRA, y compris de formation professionnelle et de soutien psychosocial, ainsi que des programmes en faveur des communautés d'accueil, restent très insuffisants, en partie en raison du nombre peu élevé de personnes concernées.

d) Appui au développement à long terme et à la consolidation de la paix

78. La stabilisation et la réhabilitation des zones touchées par la LRA demeurent une tâche titanesque. Ces zones, ainsi que d'autres dans les pays touchés par la LRA, sont depuis toujours sous-développées et en conflit. Dans les cadres existants et en dépit de la diminution des ressources et des priorités concurrentes, les entités des Nations Unies ont poursuivi leurs activités en faveur de l'instauration de l'autorité de l'État et du respect du droit, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la remise en état des infrastructures essentielles, en particulier des routes et des ponts, et de l'amélioration des moyens de subsistance.

C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

79. Les 17 et 18 mai, le BRENUAC a accueilli la troisième réunion des présences des Nations Unies en Afrique centrale. Mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, les coordonnateurs résidents des Nations Unies/les

directeurs du Programme des Nations Unies pour le développement de six pays d'Afrique centrale, des représentants du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de l'ONUSD, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Département des affaires politiques du Secrétariat ont analysé la situation et sont parvenus à une compréhension commune des difficultés en matière de paix et de sécurité en Afrique centrale. Une session extraordinaire d'une journée a été consacrée aux processus électoraux et à la prévention des violences liées aux élections. Les participants ont adopté un ensemble de recommandations visant à promouvoir la stabilité et la démocratie en Afrique centrale et à améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies en la matière.

80. Les 16 et 17 novembre, mon Représentant spécial a participé à la réunion organisée à Durban (Afrique du Sud) par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et ACCORD sur l'élargissement de la portée du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et l'application du principe de responsabilité.

IV. Observations et recommandations

81. Je demeure profondément préoccupé par la persistance des attaques de Boko Haram et leurs effets déstabilisateurs sur la région du bassin du lac Tchad, notamment par les violations du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire qui ont été signalées. Les efforts faits par les acteurs régionaux et sous-régionaux pour combattre cette menace doivent être pleinement conformes au droit international humanitaire des droits de l'homme et des réfugiés. Comme suite à l'installation du quartier général de la Force multinationale mixte à N'Djamena, je demande à la communauté internationale de soutenir sa pleine mise en œuvre en lui apportant l'appui politique, logistique et financier requis ainsi que le savoir-faire nécessaire. J'encourage les gouvernements concernés à combattre les causes profondes de l'insurrection de Boko Haram de manière globale et intégrée, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme. À cet égard, j'invite la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à tenir le sommet des chefs d'État prévu sans plus attendre. Mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et les équipes de pays des Nations Unies dans la région sont prêts à soutenir ces efforts.

82. La persistance de la crise politique et des actes de violence à motivation politique au Burundi est profondément préoccupante, en particulier du fait de son impact sur les droits de l'homme et de ses graves conséquences humanitaires. J'exhorte le Gouvernement burundais à ouvrir des enquêtes et à engager des poursuites contre les responsables de violations des droits de l'homme. J'appelle également à la reprise sans plus tarder d'un dialogue politique inclusif. L'ONU continuera de soutenir la recherche d'un règlement pacifique des problèmes que rencontre le Burundi.

83. L'intensification des tensions politiques et de la violence dans plusieurs pays d'Afrique centrale rappelle de la pire des façons que la question des constitutions et des élections, en particulier des élections présidentielles, continue de représenter un défi important pour la paix et la stabilité de la sous-région. Mon Représentant

spécial continuera de travailler avec toutes les parties prenantes pour apaiser au plus tôt les tensions et empêcher l'escalade de la violence.

84. La situation en République centrafricaine est inquiétante. Le dernier cycle de violence, qui a débuté le 26 septembre, s'est traduit par une nouvelle aggravation des conditions de vie de la population et de nouveaux retards concernant le calendrier électoral. Il est indispensable que les responsables des derniers actes de violence, ainsi que leurs commanditaires, soient traduits en justice. Je demeure préoccupé par la lenteur de la mise en œuvre des recommandations du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale. Il est important que les efforts des autorités de transition soient soutenus par la communauté internationale afin de garantir une mise en œuvre rapide des éléments essentiels de ces recommandations. Je salue par ailleurs l'engagement continu de la région à l'appui des efforts des autorités de transition pour rétablir l'ordre constitutionnel et de combattre l'impunité en République centrafricaine.

85. Je salue les efforts déployés par les gouvernements de la sous-région, les entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et d'autres partenaires pour faire face aux conséquences humanitaires de la crise en République centrafricaine sur les pays voisins et, à cet égard, je demande de nouveau à la communauté internationale d'apporter de toute urgence le soutien financier nécessaire au plan régional interinstitutions d'intervention en faveur de la République centrafricaine.

86. Je demeure préoccupé par l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Je demande de nouveau aux États de la région et aux partenaires internationaux de fournir les ressources nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et lancer les activités du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale et du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique de l'Ouest. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, continuera d'apporter son assistance à la région et de mobiliser les soutiens en vue de réaliser ces objectifs.

87. Compte tenu des liens de plus en plus étroits entre le commerce illicite des espèces sauvages et les groupes armés, y compris la LRA, dans la sous-région, je demande de nouveau aux gouvernements d'Afrique centrale et à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale d'élaborer ensemble une stratégie sous-régionale de lutte contre ce phénomène. En collaboration avec l'ONUDC, le BRENUAC continuera de soutenir les efforts sous-régionaux visant à déterminer les mesures à mettre en œuvre en commun.

88. La LRA a été considérablement affaiblie grâce aux efforts collectifs des pays touchés et de leurs partenaires, notamment l'Union africaine, l'ONU, les États-Unis, l'Union européenne et d'autres parties prenantes. Elle continue cependant d'avoir un impact disproportionné sur la population civile. Il est essentiel que les pays qui fournissent des contingents à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine demeurent déterminés et continuent de coopérer étroitement entre eux. Il est également essentiel que les partenaires internationaux maintiennent leur soutien à la Force régionale d'intervention.

89. La LRA survit parce qu'elle a accès à des sanctuaires et grâce à ses réseaux de trafic. Je salue la visite de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de

la LRA au Soudan. J'espère que le Gouvernement soudanais continuera de faire preuve du même esprit de coopération pour vérifier les allégations concernant la présence de la LRA à Kafia Kingi. Je sais que les difficultés humanitaires et les défis en matière de développement dans les zones touchées par la LRA sont considérables. Je demande à la communauté des donateurs de poursuivre ses efforts, en particulier afin de permettre la réintégration de ceux qui ont quitté les rangs de la LRA et de pouvoir protéger les enfants.

90. Je souhaite de nouveau exprimer ma gratitude aux gouvernements des pays d'Afrique centrale, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, à l'Union africaine, à la Commission du golfe de Guinée, à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et à d'autres institutions régionales et sous-régionales pour leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je souhaite également exprimer ma gratitude à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, à la Force multinationale mixte et aux pays qui fournissent des contingents pour leur dévouement et leur attachement au service de la paix. Ma reconnaissance va également au Gouvernement et au peuple gabonais pour leur hospitalité et leur assistance constante au BRENUAC. Je remercie les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, y compris les chefs des opérations de paix des Nations Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités concernés, pour leur soutien au BRENUAC et leur collaboration avec le Bureau.

91. Pour conclure, je souhaite remercier mon Représentant spécial, Abdoulaye Bathily, et le personnel du BRENUAC pour les efforts constants qu'ils déploient afin de progresser la cause de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
